

Oui, je fais un don pour aider à la restauration et à la valorisation des tableaux et des sculptures de l’église de Saint Germain du Bel Air

Merci de libeller votre chèque à l’ordre de : « Fondation du Patrimoine – église Saint-Germain-du-Bel-Air »

Mon don est de euros, et je bénéficie d’une économie d’impôt*.

** La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d’utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d’un reçu fiscal (sauf cas soulignés), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.*

Pour les particuliers, votre don est déductible :

- soit de l’impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable **
 (exemple : un don de 100 € = 66 € d’économie d’impôt),
 - soit de l’impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (limite atteinte lors d’un don de 66.666 €)**
 (exemple : un don de 100 € = 75 € d’économie d’impôt).
- (** sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).*

Pour les entreprises, votre don est déductible de l’impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d’affaires (exemple : un don de 500 € = 300 € d’économie d’impôt).

(sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux figurant dans la convention de souscription).

Je souhaite bénéficier d’une économie d’impôt au titre de :

l’impôt sur le revenu

l’impôt sur la fortune

l’impôt sur les sociétés

Le reçu fiscal sera établi exclusivement à partir des informations indiquées sur le chèque (nom, adresse)

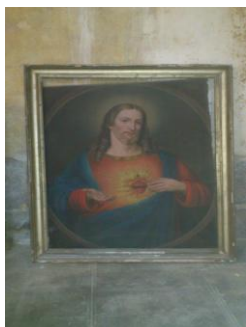
NOM ou SOCIETE :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Email :

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l’objet d’un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d’ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre . En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d’un droit d’accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d’un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du Patrimoine s’engage à affecter l’ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n’aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s’engage à reverser au maître d’ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l’Impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.



Saint-Germain-du-Bel-Air est une commune du sud-ouest de la France située dans le département du Lot et de la région Midi-Pyrénées. En 1531, Robert de Peyronnenc, prieur de Concorès, prend possession de la cure de Saint-Germain. Un document mentionne qu’il se présenta devant la chapelle Saint Vincent située à l’entrée du bourg, baisa l’hôtel situé dedans et pris possession de la cure, ce qui confirme l’existence d’une ancienne église à Saint-Germain-du-Bel-Air.

Le bâtiment actuel possède une grande nef centrale, deux nefs latérales ainsi qu’une remarquable série de vitraux du XIXe siècle. L’église a conservé une cloche en bronze de 1585 ainsi que du mobilier liturgique datant du XVIIIe et XIXe siècle. L’église comporte également deux sculptures polychromes du Christ en croix ainsi que quatre tableaux datant du XVIIIe et XIXe siècle, représentant le Sacré Cœur, le Don du Rosaire, l’Adoration du Saint Sacrement et l’Assomption de la Vierge.

Toutefois, ces deux sculptures et quatre tableaux nécessitent d’importants travaux de restauration. Grâce à cette souscription, vous pouvez soutenir cette opération de sauvegarde et de mise en valeur de ce précieux patrimoine.